

Amiens, le 9 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evènement

NUIT DU DROIT A AMIENS 2025

Pour la 8^{ème} édition de la Nuit du Droit qui s'est tenue le jeudi 2 octobre 2025, le tribunal administratif d'Amiens, en collaboration avec la cour d'appel d'Amiens et l'université de Picardie Jules Verne, a participé à une conférence débat sur le thème prospectif des liens entre l'intelligence artificielle et le métier de juriste. L'évènement a ainsi permis à un public de curieux et de professionnels du droit d'échanger et de réfléchir sur un sujet d'actualité.

Cette nouvelle édition de la Nuit du Droit s'est tenue au sein de l'université de Picardie Jules Verne qui organisait et accueillait l'évènement de 18h à 20h, sous forme d'une table ronde sur un sujet prospectif : « L'intelligence artificielle peut-elle remplacer les juristes ? ».

Le débat, porté par un enseignant-chercheur de l'université de Picardie Jules Verne, la présidente de la chambre prud'homale à la cour d'appel d'Amiens et le président de la 3^{ème} chambre du tribunal administratif d'Amiens, a été suivi par un auditoire composé d'étudiants, d'enseignants, de professionnels de la justice et de nombreuses personnes intéressées par cette question d'actualité.



Les intervenants ont d'abord posé les bases du débat en tentant de cerner ce que signifie « connaître le droit » et être un « bon juriste », avant de s'interroger sur la capacité pour une intelligence artificielle à incarner concrètement ces notions.

Le débat s'est poursuivi de manière interactive avec le public en abordant successivement trois questions :

- L'IA peut-elle devenir un outil pertinent pour les juristes ?
- Quel degré de confiance accorder à ses réponses ?
- Est-il possible, voire conseillé, pour les justiciables, d'utiliser l'IA pour comprendre le droit et faciliter l'accès à la justice, et avec quelles limites ?

Les magistrats des deux ordres de juridiction ont ensuite croisé leur regard sur les opportunités et les dangers de l'IA dans l'exercice de leurs missions, notamment en apportant des éléments de réponse à l'une des questions des étudiants portant sur la potentialité d'un remplacement du juge par une machine. Cette question a ouvert le débat sur l'exigence d'efficacité de la justice et d'impartialité du magistrat. Si les intervenants ont considéré que l'IA pourrait potentiellement et sous certaines conditions être utile au magistrat pour le traitement de certains contentieux ou tâches juridiques, ils ont surtout souligné l'importance de l'éthique et l'indispensable dimension humaine dans l'acte de juger.

La conférence s'est terminée en soumettant un texte à trois IA génératives (Claude, ChatGPT et Perplexity), afin de vérifier directement devant le public leur capacité à fournir une réponse juridique exacte et complète voire à préparer un jugement. L'exercice a révélé un potentiel indéniable mais aussi des biais, des lacunes et même, dans une occurrence, une erreur déterminante sur l'issue du litige, confirmant ainsi la nécessité d'une vigilance accrue, ce qui a de nouveau suscité des échanges riches entre les intervenants et le public avant de parvenir à la conclusion que le juriste de demain se construira indéniablement avec l'IA mais pas sans l'humain.

Communiqué établi en aimable collaboration avec la cour d'appel d'Amiens.